

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1767

Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association "Quais du Polar" pour l'organisation de la 12e édition du festival « Quais du Polar », les 1er, 2 et 3 avril 2016 -
Approbation d'une convention cadre

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1767 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 160 000 EUROS A L'ASSOCIATION "QUAIS DU POLAR" POUR L'ORGANISATION DE LA 12E EDITION DU FESTIVAL « QUAIS DU POLAR », LES 1ER, 2 ET 3 AVRIL 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Quais du Polar » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 12^e édition du festival « Quais du Polar ».

L'Association « Quais du Polar » a été créée le 22 décembre 2004 et a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'événements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes. L'Association organise notamment depuis 2005, le festival « Quais du Polar » qui, en 10 ans, est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

L'édition 2015 a été marquée par une hausse de la fréquentation : le public est chaque année plus important (70 000 personnes en 2015, 65 000 personnes en 2014), ainsi que les professionnels présents (250 professionnels du livre, 30 000 livres vendus).

Forte de ce succès, l'Association souhaite organiser la 12^e édition du festival, sur trois jours, du vendredi 1^{er} avril au dimanche 3 avril. Plusieurs temps forts marqueront le Festival « Quais du Polar » :

- L'Association souhaite développer une thématique autour de la francophonie, avec l'invitation d'auteurs, de professionnels et de personnalités culturelles des pays concernés (plus particulièrement la Suisse, la Belgique et le Québec). Les enfants seront également invités à participer au concours de nouvelles autour de l'opération nationale « Dis-moi 10 mots », initié par le ministère de la Culture et de la Communication, à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie.

- Un panorama du polar britannique sera proposé, de ses origines à aujourd'hui, en passant d'Agatha Christie ou Arthur Conan Doyle pour arriver aux meilleurs auteurs actuels, qui seront présents au festival.

- L'accent sera mis sur la problématique de l'adaptation du roman au cinéma et à la série TV.

- Quais du polar fêtera les 30 ans de la maison d'édition « Payot et Rivages » et plus particulièrement de la collection « Rivages Noirs », avec la

présence de plusieurs auteurs, une exposition et des animations dédiées à cette collection emblématique.

- Le volet numérique sera étoffé avec la création d'une application dédiée au festival, l'interview de « booktubers » (critiques littéraires sur le réseau social You Tube) de tous âges...

- L'Association proposera une approche originale des textes grâce à deux projets autour de la lecture à voix haute : un concours de lecture pour les adultes et un projet pour les collégiens, qui aboutira à une représentation pendant le festival.

- Le festival mettra le football à l'honneur, à l'occasion de l'Euro 2016, en organisant différentes rencontres sur ce thème.

- Le festival poursuivra le développement de ses partenariats avec les lieux culturels de la ville (cinémas CNP et la Fourmi, Auditorium de Lyon, TNG, Théâtre des ateliers, Périscope...), ainsi que les rencontres et animations dans les hôpitaux (déjà présent à l'hôpital Saint Joseph-Saint Luc et l'hôpital Femme-mère-enfant, le festival proposera également des animations au centre hospitalier le Vinatier).

A travers le festival « Quais du Polar », les objectifs de l'Association sont :

- d'offrir un panorama de la littérature policière actuelle : Quais du Polar propose au public des temps de rencontres privilégiées avec les auteurs de littérature noire, policière et les œuvres qui font l'actualité ;

- être un festival ouvert aux autres disciplines artistiques : Quais du Polar est l'occasion pour les festivaliers d'appréhender toute la richesse de ce genre au-delà du livre par le cinéma, la musique, le théâtre, les arts plastiques, la photographie... ;

- être un festival inscrit dans son époque : le polar aborde les grands sujets de société, interroge notre époque. Les auteurs français et internationaux nous soumettent ainsi leur rapport au monde ;

- être un festival « made in Lyon » : le festival s'inscrit sur le territoire de la ville de Lyon, les acteurs culturels et institutionnels se sont associés au festival pour proposer des formes d'animation originales dans toute la ville (enquête dans la ville...) ;

- être un festival militant, gratuit, pour tous en défendant le polar et les littératures policières, en proposant un accès gratuit à l'ensemble des rencontres et conférences, il s'agit avant tout d'offrir une porte d'entrée vers toutes les littératures et la culture en général.

En dehors du festival « Quais du Polar », l'Association propose des événements tout au long de l'année : des rencontres avec des auteurs, des lectures, des avant-premières cinéma au Comoedia et au Pathé Bellecour.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 626 426 €.

En 2015, le budget réalisé de la manifestation s'est élevé à 568 270 €. Une subvention de 160 000 € a été allouée à l'Association.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 160 000 € à l'Association « Quais du Polar ».

La convention cadre d'une durée de 3 ans est renouvelée cette année et permettra de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention, ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 160 000 € est allouée à l'Association « Quais du Polar » sise 20 rue Constantine à Lyon 1^{er}, pour l'organisation de la 12^e édition du festival « Quais du Polar », du 1^{er} au 3 avril 2016.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Quais du Polar », est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN